



ALASKAN MALAMUTE CLUB DE FRANCE

BREVET DE TRAVAIL

INFORMATIONS SAISON NEIGE 2026

Le brevet de travail, ça sert à quoi ?

Vos malamutes ont déjà été entraînés au vélo ou au kart, vous êtes débutant au traîneau ou musher confirmé, rejoignez l'équipe « brevet de travail malamute » pour quelques week-ends formidables. Vous pourrez vous éclater avec votre attelage sur les pistes tracées et sécurisées de 10 km minimum par manche pour les épreuves normales en 2-3 chiens, 15 km minimum en 4-5 chiens et environ 20 km pour les mi-distances. L'ambiance, certes de compétition, mais entre malamutes comme le précise le standard, est très bon enfant et amicale parmi les compétiteurs du brevet malamute, sur quelle que distance que ce soit.

Rappel : il faut 3 attelages au minimum au départ pour ouvrir la catégorie. La catégorie 2-3 chiens compte toujours plus d'attelages. Si vous désirez concourir en 4 chiens, la catégorie sera ouverte si 3 attelages sont au départ. On nous demande depuis longtemps de l'ouvrir, alors, mettez-vous d'accord entre mushers intéressés pour vous inscrire sur les mêmes courses. Pour les autres catégories veuillez vous référer au règlement du brevet de travail.

Nouveau : une épreuve de BT sur terre dans la carrière sportive d'un malamute pourra être prise en compte pour obtenir le brevet.

La participation aux épreuves de brevet de travail vous permet aussi de mettre en valeur les capacités sportives de vos chiens au niveau cynophile : obtenir pour tous les chiens confirmés de l'attelage, le titre de chien breveté (qui vous permet l'inscription en classe travail dans les expositions canines), concourir pour le titre de Champion de Travail et de Lauréat Standard Performance (LSP) et homologuer le titre de champion international de beauté avec la réussite à une épreuve.

Informez-vous, lisez le règlement du brevet de travail, sur le site de l'AMCF ou sur demande au secrétariat de l'AMCF.

CALENDRIER sous réserve d'enneigement et de disponibilité des juges. Se renseigner au secrétariat. Confirmation des courses à 12 h le jeudi précédent l'épreuve.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026

Sous réserve d'approbation par les clubs organisateurs, d'enneigement et de disponibilité d'un juge.

Date	Lieu	Type épreuve	Clubs de race	Fédération	Club organisateur
10-11/01/2026	Cuvery (01)	Sprint Championnat	AMCF/SHF/CFCNSJ	FFPTC	CNTP CPTCIF
17-18/01/2026	Cuvery (01)	Mid Championnat	AMCF/SHF/CFCNSJ	FFST	SDRC
24-25/01/2026	Le Lac Blanc (68)*	Sprint	AMCF	FFPTC	CTCPVM
31/01-01-02/2026	Les Narcès (38)	Sprint	AMCF/SHF/CFCNSJ	FFPTC	Aurore Boréale/CNTP
7-8/03/2026	Le Lac Blanc (68)	Sprint	AMCF	FFPTC	CTPMV
14-15/03/2026	Bessans ** Trophée Christian LENEUF	Sprint	AMCF/SHF/CFCNSJ	CUCT	Lekkarod

- Si le championnat ne peut avoir lieu sur la première course choisie suite à son annulation, il est reporté sur la course suivante ayant lieu.
- Si une épreuve est annulée par manque de neige ou de concurrents, elle est reportée sur la prochaine au calendrier, dans la limite de 5 courses par saison neige.

*Si la course du Lac Blanc des 17-18/01 est annulée, les BT AMCF seront admis sur les reports.

** La Lekkarod n'accepte plus d'attelages de deux chiens sur le Trophée Christian Leneuf. Stage obligatoire pour les débutants sur neige.

Veuillez consulter les fiches de course sur le site de la FFPTC et de la FFST pour avoir des renseignements complets sur chaque course.

www.ffptc.fr
<https://ffstmushing.org>

CARNETS DE TRAVAIL

Les demander à la Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX
Formulaire de demande téléchargeable sur le site de la SCC : www centrale-canine.fr/

ATTENTION : aucun chien concourant pour le brevet de travail ne pourra prendre le départ si son carnet de travail ne peut être remis au juge sur place. Aucun envoi ultérieur ne sera admis.

LICENCE

Obligatoire pour les brevets de travail.
FFPTC ou FFST

Si vous ne l'avez pas encore, contactez d'urgence votre club de travail pour la demander.

RÈGLEMENT OFFICIEL

- Le règlement du brevet de travail est disponible sur le site de l'AMCF à la page travail : http://www.alaskanmalamute.fr/documents/AMCF_ReglementBT_18-juin-2024.pdf
- Tous les chiens de l'attelage, même ne concourant pas, doivent être inscrits sur le formulaire d'engagement.

**Veuillez lire attentivement le règlement du brevet de travail
avant d'engager vos chiens
(ainsi que le règlement de course F. F. P. T. C et/ou F. F. S. T.).**

INSCRIPTIONS

Attention : clôture des inscriptions à l'AMCF une semaine avant la clôture FFPTC et FFST pour avoir le temps de saisir et transmettre la liste des brevets de travail engagés. Merci d'en tenir compte dans le délai postal d'envoi de vos dossiers d'engagement.

CUVERY - 10 & 11 janvier 2026 – Championnat sprint

Simple inscription

AMCF : 42€ pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 31/12/2026 (majoration de 10€ après cette date)

CUVERY – 17 &18 janvier 2026 – Grand Prix SCC - Championnat MID

Double inscription

- 1) Speed Dog Racing Club, sur Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/speed-dog-racing-club/evenements/cuvery-2026-la-course-neige?sfnsn=scwspwa> 45€

2) AMCF : 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 05/01/2026 (majoration de 10€ après cette date)

LE LAC BLANC – 24 & 25 janvier 2026

Simple inscription

AMCF : 35€ pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 10/01/2026 (majoration de 10€ après cette date)

LES NARCÈS – 31 janvier & 1^{er} février 2026

Simple inscription

AMCF : 35€ pour l'inscription à la course + 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 17/01/2026 (majoration de 10€ après cette date)

LE LAC BLANC – 7 & 8 mars 2026 - Report

Simple inscription

AMCF : 35€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 23/02/2026 (majoration de 10 euros après cette date)

BESSANS - LEKKAROD – TROPHÉE CHRISTIAN LENEUF – 14 & 15 mars 2026

- **Las attelages de deux chiens ne sont pas admis sur cette course**
- **Les débutants sur neige devront avoir participé à la formation organisée par la CUCT**
- **Attention : double inscription**
 - 1/ Faire parvenir à Judith GOGIBUS le règlement de 100€, réception au plus tard le 30/12/2025
 - 2/ **AMCF** 5€ par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10€ pour un non - membre de l'AMCF par chèque à l'ordre de l'AMCF.

Inscription: AMCF avant le 15/01/2026 (majoration de 10 € après cette date)

INSCRIPTION POUR LE BREVET DE TRAVAIL

Dossier à envoyer pour l'inscription, un dossier par course, un chèque par course :

- Demande d'engagement
- Fiche cyno-sanitaire (FFPTC ou FFST)
- Copie du pedigree uniquement pour les chiens étrangers (non LOF)
- Pour les chiens non LOF : copie de la feuille de jugement en nationale d'élevage où le chien a obtenu au minimum un Très Bon

- Chèque ou virement du montant des engagements à l'ordre de l'AMCF

Tous les chiens composant l'attelage doivent être inscrits. Un chien au minimum doit être inscrit pour le brevet. L'engagement des chiens ne concourant pas est gratuit.

Les dossiers d'inscription incomplets, non accompagnés du paiement ne seront pas acceptés. Les dossiers doivent parvenir chez Damien Curot aux dates précisées plus haut.

Inscriptions uniquement par courrier, chez :

**Damien CUROT
AMCF
58, avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS**

□ RENSEIGNEMENTS

Michèle RAUST

Tél : 03 86 63 63 58

michele.raust@wanadoo.fr

Damien Curot

Tél : 03 45 95 03 67

damien.curot@gmail.com

Internet www.alaskanmalamute.fr

□ HOMOLOGATION DES BREVETS DE TRAVAIL

Adresser les carnets de travail à **Sandrine CUROT** - AMCF – 58 avenue du Général de Gaulle – 21110 GENLIS - Joindre la somme de 10 € pour 1 à 3 carnets, par chèque à l'ordre de l'AMCF pour participation aux frais de retour des carnets de travail sous pli recommandé avec accusé de réception.

Les propriétaires non adhérents à l'AMCF doivent joindre en plus des frais de retour, un chèque de 10 € par carnet, à l'ordre de l'A.M.C.F., pour frais de gestion. Les dossiers non accompagnés du règlement ne seront pas traités.



BONNE SAISON A TOUS !